
Insertion au Bulletin avec mention honorable des adresses des communes de Cahors et du Mans informant de leur déchristianisation, lors de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Insertion au Bulletin avec mention honorable des adresses des communes de Cahors et du Mans informant de leur déchristianisation, lors de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 151;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39246_t1_0151_0000_13;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

pareille démarche, de prouver à la nation qu'il est encore digne de porter le nom de citoyen.

« GAUTHIER, natif de Lyon, ci-devant religieux sans-culotte capucin, et tellement sans-culotte que dans cette sans-culotterie même il n'a jamais possédé aucune charge.

Le secrétaire de la Société populaire de Crépy envoie trois couverts d'argent, que le citoyen Serain, ci-devant curé de Duvy, a déposés sur l'autel de la Patrie, pour contribuer aux frais de la guerre.

La mention honorable et l'insertion au « Bulletin » de ces diverses adresses et offrandes civiques sont décrétées (1).

Suit la lettre du secrétaire de la Société populaire de Crépy (2).

« Citoyens législateurs,

« Je vous fais passer, au nom de la Société populaire de Crépy, département de l'Oise, trois couverts d'argent que le ci-devant curé constitutionnel de Duvy, notre sociétaire, a déposé sur l'autel de la patrie pour contribuer aux frais de la guerre que les tyrans nous font. Ces couverts étaient les seuls que possédait le citoyen Serain; et ils lui étaient d'autant plus chers qu'ils lui avaient été donnés par une mère, dont il déplore encore la perte. Cette dernière preuve de son patriotisme ajoute encore à celles qu'il nous donna tant par différents écrits, que par son zèle à payer les impositions, à se montrer, et à prendre la plus grande part à toutes les assemblées et fêtes populaires. Le citoyen Serain, ci-devant génovéfain, n'a que trop connu les funestes effets du despotisme; il est prêtre, mais il ne fut jamais ni charlatan, ni trompeur, et toujours sa bouche, comme les nôtres, fut l'interprète de son cœur quand il cria : *Vive la République! vive la République.*

« Le secrétaire de la Société populaire de Crépy, département de l'Oise.

« THIRRIA.

« Le quartidi frimaire de l'an II de la République française, une, indivisible et impérissable. »

La section des Amis de la Patrie demande que la Convention nomme des Commissaires pour assister le lendemain à l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté.

L'Assemblée, déférant à ce vœu, nomme les citoyens Cochon, Coupé, Bouret, Menneau, [Menuau], Meaule [Meaulle], Dizès, [Dizez], Rühl et Laas [Laa] (3).

Suit l'invitation de la section des Amis de la patrie (1).]

Au citoyen Président de la Convention nationale.

« Citoyen Président.

« Des citoyens, commissaires de la section des Amis de la patrie, désireraient être admis dans le sein de la Convention, pour une invitation des commissaires pour assister à l'inauguration des bustes de Marat et Le Peletier, martyrs de la liberté! »

La section Poissonnière manifeste le même désir, et obtient le même succès de sa pétition; et l'Assemblée nomme les citoyens Merlino, Sallengros, Jouannault [Johannot], Levasseur, Monmayou, Mailhe, Ramel et Pothier [Pottier] (2).

*Suit l'invitation de la section Poissonnière (3).
A la Convention Nationale.*

« La section Poissonnière fera demain, à midi, l'inauguration des bustes de Marat et Le Peletier. Célébrer les martyrs de la liberté, c'est multiplier ses apôtres; ils couvrent la Montagne de la Convention. La section Poissonnière charge les citoyens Charvin, Charron, Lagravois et Poissot d'aller en son nom inviter la Convention nationale à assister à la fête qu'elle célébrera demain.

« Ce 6 frimaire an II de la République française une et indivisible.

« CHARVIN, commissaire; CHARRON, LAGRAVOIS.

« Le lieu du rassemblement en la ci-devant maison de Saint-Lazare, faubourg de Gloire, ci-devant Saint-Denis. »

Les communes de Cahors et du Mans ont célébré avec pompe le triomphe de la raison et de la philosophie; les églises y ont été dépouillées de toutes les idoles de la superstition; tous les simulacres qui fixaient la stupide admiration de nos pères ont disparu, pour faire place aux emblèmes vivifiants de la sagesse et de la justice : cette Révolution majeure s'est opérée avec un enthousiasme universel.

Les dépêches qui la transmettent à la Convention seront insérées au « Bulletin » avec mention honorable (4).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 166.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 806.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 166.

(1) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 829.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 166.

(3) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 829.

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 166.